



**IRSN**

INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

*Faire avancer la sûreté nucléaire*

# RAPPORT FINANCIER 2014



# SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION p. 4 / ÉTATS FINANCIERS  
ET ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS p. 17 /  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS p. 37

# RAPPORT DE GESTION

CONTEXTE p. 5 / EXÉCUTION BUDGÉTAIRE  
DE L'EXERCICE p. 7 / EFFECTIFS p. 9 / COMPTE  
DE RÉSULTAT p. 10 / BILAN p. 12 / FONDS  
DE ROULEMENT ET TRÉSORERIE p. 13 /  
RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS ET DES  
EXÉCUTIONS p. 13 / PERSPECTIVES 2015 p. 15

# RAPPORT DE GESTION

## CONTEXTE

---

Avec l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance signé en 2014 par ses ministres de tutelle, l'IRSN réaffirme ses orientations stratégiques pour la période 2014-2018 et ses principaux enjeux opérationnels.

Dans un contexte d'accroissement du niveau de sûreté des installations nucléaires existantes après l'accident de Fukushima, et de réalisation de projets majeurs pour la filière électronucléaire tels que l'EPR de Flamanville ou le projet de stockage profond de déchets radioactifs Cigéo, ce contrat d'objectifs et de performance définit de nouvelles ambitions stratégiques pour l'IRSN portées par les trois axes de progrès suivants :

- une politique de recherche et d'excellence scientifique de niveau mondial;
- une expertise efficiente et des savoir-faire pour prévenir les risques nucléaires et radiologiques;
- une politique d'ouverture et de transparence au service d'une société vigilante aux risques.

Ces axes sont déclinés en objectifs opérationnels dans les champs de compétence de l'Institut que sont la sûreté, la sécurité nucléaire et la non-prolifération, la radioprotection de l'homme et de l'environnement, la crise et les aspects liés aux situations postaccidentelles. En particulier, l'expertise de l'IRSN est appelée à jouer un rôle clé dans la conduite des grands dossiers nationaux que sont :

- l'examen de la demande de mise en service du réacteur EPR de Flamanville;
- l'évaluation de la sûreté de la future installation de stockage géologique de déchets nucléaires;
- l'examen de la mise en conformité des installations nucléaires aux nouvelles exigences relatives à la protection et au contrôle des matières nucléaires;
- l'amélioration de la performance du système de radioprotection, et notamment l'approfondissement des connaissances dans le domaine de l'exposition aux rayonnements ionisants de l'homme et l'environnement, y compris dans le domaine des applications médicales;

- le développement de doctrines et l'amélioration des organisations nationales de gestion de crise radiologique ou nucléaire.

Par ailleurs, le contrat fixe des objectifs en termes d'efficience de pilotage et de gestion financière de l'Institut en application des politiques de modernisation de l'État, ainsi qu'en termes de management des ressources humaines, pour assurer le développement des compétences et des connaissances nécessaires à l'exercice de ses missions.

### L'APPUI AUX POUVOIRS PUBLICS POUR LA RADIOPROTECTION

L'appui aux pouvoirs publics couvre des activités relevant du domaine de l'environnement, de la gestion des situations d'urgence et de la protection des travailleurs. Ces activités font l'objet de programmes annuels liant l'IRSN aux directions ministérielles concernées.

Si les objectifs pluriannuels ont été maintenus, en particulier le suivi dosimétrique de l'exposition des travailleurs, la gestion et l'exploitation de l'inventaire des anciens sites miniers d'extraction de l'uranium, la surveillance des denrées alimentaires sur le territoire, l'année 2014 aura été marquée par la concrétisation de projets majeurs en matière de protection des travailleurs et la mobilisation de l'Institut autour des problématiques liées à l'exposition au radon.

En concertation avec la Direction générale du travail, de nouvelles fonctionnalités ont été apportées au système d'information SISERI, qui centralise l'ensemble des résultats des mesures individuelles de suivi de l'exposition des travailleurs aux rayonnements, constituant ainsi un registre national. Réalisées dans le cadre du Plan national santé-travail 2010-2014, les évolutions apportées visent à enrichir le registre national par des informations relatives au secteur d'activité, au métier et au statut d'emploi des travailleurs et de renforcer, ainsi, la pertinence des constats et préconisations à tirer du bilan des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants.

S'agissant de l'exposition au radon, l'IRSN a été sollicité en mars 2014 par les pouvoirs publics suite à la découverte

de concentrations très élevées de radon dans une maison construite sur des résidus de traitement de minerais d'uranium à Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne), afin d'évaluer la situation radiologique de cette maison et les risques sanitaires pour les habitants. Dans ce cadre, l'IRSN a notamment réalisé un ensemble de mesures d'exposition externe et d'exposition interne afin d'estimer des valeurs moyennes d'exposition pour chaque occupant et a été associé au groupe d'experts réuni par l'Institut national du cancer chargé de proposer les mesures de suivi médical des personnes ayant été exposées.

La radioprotection dans le secteur médical aura également fait l'objet de travaux importants de la part de l'Institut en 2014 avec notamment la finalisation et la publication de son rapport sur l'exposition de la population française aux rayonnements ionisants liée aux actes de diagnostic médical en 2012.

### L'EXPERTISE EN APPUI AUX AUTORITÉS DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRES

Qu'il s'agisse du domaine des installations nucléaires civiles ou de défense, l'appui technique apporté par l'IRSN aux autorités de sûreté (ASN et ASND) aura été marqué, en 2014, par les trois thématiques majeures que sont les réexamens de sûreté (réexamens de sûreté de l'UP3 de la Hague, examen des dossiers de clôture de la troisième visite décennale des réacteurs de 1 300 MWe, réexamen de sûreté d'installations des sites de Marcoule et de Valduc, etc.), la prise en compte des suites de l'accident de Fukushima et l'examen des projets de nouvelles installations.

À cet égard, il convient de noter le travail important réalisé en 2014 dans le cadre de la future mise en service du réacteur EPR de Flamanville 3, tant du point de vue de sa conception que de ses principes d'exploitation et ses modalités de démarrage. Dans le domaine des déchets, l'IRSN a examiné le dossier relatif aux ouvrages de fermeture envisagés pour le Centre industriel de stockage géologique (projet Cigéo).

Enfin, dans le cadre du renouvellement des sous-marins nucléaires d'attaque, l'IRSN a engagé l'examen du rapport provisoire de sûreté du « Suffren », premier sous-marin de nouvelle génération (programme BARRACUDA).

S'agissant de la sécurité nucléaire et de l'appui apporté par l'IRSN au Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère chargé de l'écologie, la priorité s'est portée sur la mise en œuvre des modalités associées à l'évaluation des dossiers des exploitants requis au titre de la nouvelle réglementation pour le renforcement des dispositions de protection des installations au regard d'actes de malveillance.

### LA RECHERCHE

Les programmes de recherche mis en œuvre par l'IRSN visent principalement la réduction de la sensibilité des installations aux différents risques pouvant les affecter, la compréhension des phénomènes qui peuvent être à l'origine d'accidents majeurs,

l'amélioration de l'efficacité des parades envisageables, le développement des connaissances qui sous-tendent le cadre des actions de protection, et la mise au point des techniques et outils opérationnels dont l'institut a besoin pour remplir ses missions (métrologie des rayonnements ionisants, bases de données, outils de calcul et de modélisation, etc.).

Ces programmes répondent à des enjeux opérationnels dont les objectifs ont été réexaminés à la lumière de l'accident de Fukushima.

Ainsi, parmi les priorités en matière de sûreté, l'IRSN a poursuivi, en 2014, ses programmes pour développer les connaissances phénoménologiques au sujet des accidents graves, les études de l'influence des facteurs humains, de la gouvernance des organisations et des réseaux d'acteurs sur la sûreté nucléaire. Dans le domaine de la radioprotection de l'homme, les programmes de recherche visent notamment à mieux caractériser les modes de transfert des radionucléides dans l'environnement et vers l'homme, à contribuer à l'approfondissement des connaissances sur les effets des faibles doses de rayonnements ionisants en situation d'exposition chronique, ainsi que sur les pathologies induites au travers d'approches expérimentales, cliniques et épidémiologiques.

L'exercice 2014 a vu le lancement des projets de recherche retenus dans le cadre des investissements d'avenir, et plus particulièrement ceux rattachés à l'action « Recherche en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ». Ces projets couvrent des thématiques en lien direct avec l'accident de Fukushima : la prévention et l'efficacité des barrières face à divers événements initiateurs, l'intégrité des barrières en situation accidentelle, la phase accidentelle et postaccidentelle et les conséquences associées pour l'homme et l'environnement. Ces projets vont se déployer sur les cinq prochaines années et mobiliseront de nombreux partenaires.

L'IRSN s'est résolument tourné vers la fédération des efforts pluridisciplinaires de recherche, tant au plan national en soutenant par exemple avec le CNRS le programme intitulé Nucléaire, énergie, environnement, déchets, société (NEEDS), qu'au plan européen en participant activement à la construction de l'espace européen de la recherche sur de grands domaines de sûreté et de radioprotection. Il a par ailleurs poursuivi, en 2014, l'ensemble de ses actions au sein des organes et structures de programmation stratégiques mis en place au niveau des plates-formes européennes de recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire des réacteurs de deuxième et troisième générations, de la radioprotection et de la radioécologie.

Avec l'année 2014 a débuté la mise en œuvre du huitième programme-cadre de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne « d'Horizon 2020 », couvrant la période 2014-2020. Ce programme prévoit la refonte de la gouvernance de la recherche européenne, en incitant notamment les acteurs de la recherche – publics et privés – à contribuer à la définition des priorités de recherche puis à la sélection et à la programmation des projets, pour aller jusqu'à la gestion éventuelle de leur mise en œuvre.

Le premier appel à projets « Horizon 2020 » a été clos en septembre 2014. Il couvrait, en particulier, les domaines relatifs aux systèmes nucléaires, à la gestion des déchets radioactifs, à la gestion de crise et à la radioprotection.

L'évolution de la gouvernance a été notable dans le domaine de la radioprotection et des déchets, où les projets attendus devaient contribuer à l'intégration des acteurs européens. Ainsi, dans le domaine des déchets, l'IRSN a, d'une part, piloté la constitution du projet SITEX II (*Sustainable network for independent technical expertise for radioactive waste disposal*) pour approfondir les travaux entre organismes techniques de sûreté, autorités et parties prenantes et, d'autre part, apporté sa contribution à l'élaboration du projet JOPRAD de préfiguration d'une programmation conjointe qui réunirait les opérateurs et les acteurs de SITEX II.

Dans le domaine de la radioprotection, le projet CONCERT (*European joint programme for the integration of radiation protection research*) est un dispositif de programmation conjointe, dit « EJP » (*European joint programme*) pour lequel l'IRSN est l'un des organismes désignés par les autorités françaises en tant que responsables de programme. Ce dispositif sera mandaté pour lancer, dans les années à venir, les appels à projets cofinancés par la Commission européenne sur la base, notamment, de l'expérience acquise avec les plates-formes européennes d'intégration MELODI (présidée par l'IRSN), ALLIANCE, NERIS et EURADOS, et du projet OPERRA (coordonné par l'IRSN). Dans les autres domaines, l'IRSN a piloté ou contribué à la proposition de projets scientifiques ciblés concernant le renforcement de la sûreté des installations en lien avec les leçons tirées de l'accident de Fukushima. Parmi les thèmes proposés, on peut retenir le développement d'outils de gestion de crise pour anticiper et évaluer les rejets pouvant découler d'un accident grave et la détermination de la capacité de rétention du corium dans la cuve en cas d'accident de fusion du cœur.

## OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ ET TRANSPARENCE

Alors que la demande de transparence sur le nucléaire s'accroît, l'IRSN a engagé, depuis plus de 10 ans, une politique volontariste en matière d'ouverture à la société fondée sur la transparence, le partage des connaissances et l'accompagnement des acteurs de la société dans l'acquisition des compétences nécessaires à leur implication en matière d'évaluation des risques.

Si les questions relatives à la santé des populations et à l'état de l'environnement autour des installations nucléaires occupent une place prépondérante dans les actions d'ouverture à la société, les sujets en lien avec le radon ou les anciens sites miniers d'uranium font également l'objet d'actions de sensibilisation aux risques encourus. Par exemple, la démarche pluraliste engagée en Franche-Comté depuis plusieurs années vise à impliquer les acteurs locaux concernés pour renforcer la prévention des risques liés au radon dans l'habitat privé. Elle a abouti, en 2014, à la prise en compte de la problématique radon dans la politique locale de rénovation de l'habitat du Pays des Vosges Saônoises. Dans le domaine des anciens sites miniers d'uranium, un

groupe pluraliste de suivi a été mis en place pour accompagner le constat radiologique minier engagé sur le bassin versant de la Dordogne. Cette démarche pluraliste a abouti, à l'automne 2014, au partage des résultats et à la définition du mode de restitution le plus accessible possible.

En matière de transparence, la politique de publication des avis de l'IRSN s'est amplifiée, en 2014, en concertation avec l'ASN. Outre les actions menées conjointement avec l'ASN, l'IRSN a publié sur son site Internet 77 avis techniques et 13 rapports réalisés dans le cadre de son appui technique à l'ASN. Enfin, des actions ciblées à l'intention du public scolaire ont également été menées avec, en 2014, le déploiement de l'exposition ASN/IRSN sur les risques nucléaires dans 13 lycées.

## EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'exercice 2014 a été marqué par :

- une réduction des crédits alloués par le MEDDE à l'IRSN dans le cadre du programme 190, à hauteur de 2,6 M€ ;
- une baisse des ressources propres de l'Institut de 4,4 M€, et un recul des dépenses de fonctionnement de 16,1 M€, s'expliquant principalement par le retard des travaux sur le projet CABRI (-8,7 M€) et par la non-réalisation d'une partie des travaux de démantèlement du site de Feurs prévus au budget (-1,1 M€), hors demandes de report et hors dépenses sur le programme de démantèlement de l'installation PHÉBUS, financées par fonds dédié ;
- une réduction de l'enveloppe du personnel de 1,1 M€, avec une moyenne des effectifs présents sur l'exercice 2014 à 1669,0 ETPT (hors contrats stagiaires et apprentissage), pour un budget rectificatif n° 2 (BR2) établi à 1673,6 ETPT. Un niveau des ETP présents à fin décembre 2014 de 1664,5 ETP ;
- un ajustement du prélèvement au fonds de roulement et une évolution des dépenses liées aux projets immobiliers (construction du bâtiment O1 à Fontenay-aux-Roses et du bâtiment Z au Vésinet) ;
- un changement de méthode comptable dans le traitement du projet CABRI, suite au rapport de la Cour des comptes sur la gestion 2007-2012, et en application de l'instruction n° 14-0003 du 31 janvier 2014 de la DGFIP, relative aux immobilisations contrôlées conjointement par deux entités publiques ;
- un changement de méthode comptable relatif à la reconnaissance des produits dans le cadre du contrat CABRI, avec une reconnaissance à l'avancement et non plus à l'encaissement ;
- un changement de méthode comptable concernant la présentation de la reprise de subventions d'investissement afin d'améliorer la compréhension du résultat d'exploitation. La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat est désormais comptabilisée au même niveau du compte de résultat que les charges qu'elle finance.

Le solde des ressources et des dépenses est bénéficiaire de -25,3 M€ en 2014, contre une prévision de -25,9 M€.

En M€	EXÉCUTION				PRÉVISION
	2012	2013	2014	Évolution 2014/2013	2014
Total des ressources	319,5	306,7	365,0	+ 58,3	283,3
Total des dépenses	305,0	299,1	390,3	+ 91,2	309,2
<b>SOLDE DE GESTION</b>	<b>+ 14,5</b>	<b>+ 7,6</b>	<b>-25,3</b>	<b>-32,9</b>	<b>-25,9</b>

L'année 2014 présente une exécution bien au-delà du budget en raison de l'immobilisation des travaux du réacteur expérimental CABRI, valorisés à 106,1 M€, en application de l'instruction DGFIP. Retraité de la part antérieure à l'exercice de cette opération non prévue au budget, le taux d'exécution des dépenses s'élève à 94,1%, soit un écart de 18,1 M€, dont 10,0 M€ correspondent aux décalages dans la réalisation de certains investissements ou dépenses spécifiques, hors reports déjà fléchés au fonds de roulement au BR2 2014.

En M€	EXÉCUTION				PRÉVISION
	2012	2013	2014	Évolution 2014/2013	2014
Résultat	+ 38,8	+ 21,5	- 4,5	-26,0	-7,4
CAF	+ 40,9	+ 36,0	+ 14,0	-22,1	-0,3
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>+ 14,5</b>	<b>+ 11,8</b>	<b>-25,3</b>	<b>-37,2</b>	<b>-25,9</b>

L'exercice se solde par un résultat déficitaire de -4,5 M€ contre un bénéfice de 21,5 M€ en 2013. L'écart entre la prévision budgétaire révisée lors du BR2, à savoir une perte de -7,4 M€, et les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, est de + 2,9 M€.

La capacité d'autofinancement de l'Institut, budgétée à -0,3 M€ lors du BR2, s'établit à 14,0 M€, soit + 14,3 M€.

Cette capacité d'autofinancement se complète d'une progression des ressources diverses pour +0,2 M€, d'une consommation du fonds dédié à l'assainissement et au démantèlement pour +5,7 M€, et d'une variation des capitaux propres de + 86,3 M€, résultant :

- d'une part, d'une évolution du report à nouveau de + 56,7 M€, se décomposant en +99,2 M€ relatifs au montant des travaux CABRI sur les exercices antérieurs à 2013, comptabilisés en charges, et en - 42,5 M€ de produits relatifs au projet CABRI repris globalement sur la situation nette (voir annexe – note 17);
- et, d'autre part, de + 29,7 M€ sur le poste de subventions d'investissement, en correction des produits perçus sur les exercices antérieurs dans le cadre du projet CABRI BEP-RAN, et affectés à l'immobilisation CABRI constatée sur l'exercice 2014.

La ressource totale ainsi constituée est affectée aux emplois de 131,5 M€, qui sont composés des acquisitions d'immobilisations corporelles (dont CABRI pour 106,1 M€), incorporelles et financières et du remboursement des dettes financières. L'ensemble fait varier le fonds de roulement de -25,3 M€ contre la prévision d'un prélèvement de -25,9 M€ dans le BR2. Le fonds de roulement, prélevé de 25,3 M€, s'élève à la fin de l'exercice 2014 à 36,4 M€.

### FONDS DÉDIÉ

Les opérations d'assainissement et de démantèlement dont l'IRSN a la charge relèvent de quatre domaines spécifiques qui concernent les réacteurs de recherche PHÉBUS et CABRI, exploités par le CEA, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartiennent, divers matériels sans emploi ayant un caractère de déchet radioactif, l'assainissement du site de Feurs qui a fait l'objet d'une pollution accidentelle.

La situation à fin décembre 2014 des opérations relevant de ce domaine est de 51,0 M€, qui se répartissent entre :

- INB 92 PHÉBUS et les grappes associées pour 11,1 M€;
- INB 24 CABRI et les déchets associés (sodium) pour 30,5 M€;
- l'installation 010 de l'INBS Valduc et les déchets associés pour 5,4 M€;
- les ICPE pour 4,0 M€.

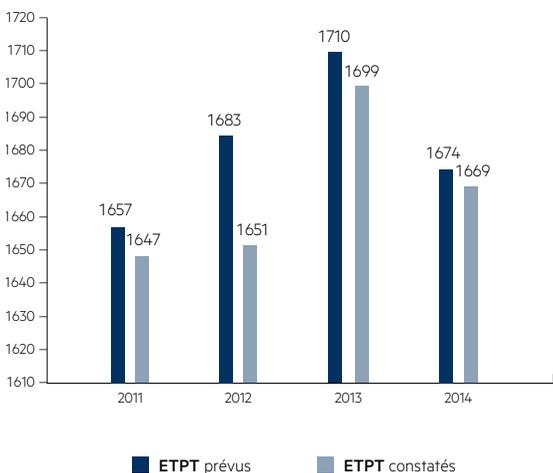
Par ailleurs, le coût de l'assainissement du site de Feurs est évalué à 7,7 M€.

Ces estimations sont réalisées en particulier sur la base d'un contrat ferme pour l'INB 92 et d'une proposition pour l'INBS Valduc. Pour l'INB 24, les évaluations techniques et financières s'appuient sur les coûts réalisés pour l'INB 92.

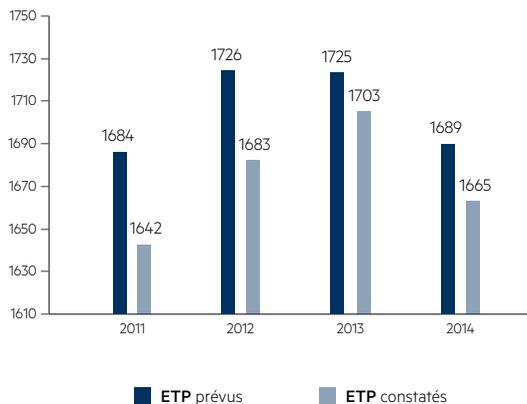
Concernant l'assainissement et le démantèlement des INB, l'Institut se fixe pour objectif de maintenir en fin d'année N un niveau de fonds dédié permettant le remboursement des opérations de l'année N, traité sur justificatifs en N+1. La consommation du fonds dédié au titre des opérations 2013 exigibles en 2014 s'élève à 5,7 M€, répartis en 2,3 M€ sur l'assainissement du site de Feurs et 3,4 M€ sur les autres opérations de démantèlement et d'assainissement. Un complément de dotation de la provision pour assainissement et démantèlement a été enregistré sur l'exercice 2014, en couverture des dépenses de main-d'œuvre impliquée dans le dossier Feurs (1,6 M€). Le fonds dédié au 31 décembre 2014 est impacté par son alimentation de 3,7 M€ correspondant aux dépenses 2014 exigibles en 2015, d'une part, et par son utilisation de 5,7 M€, d'autre part, liée au remboursement des dépenses 2013 exigibles en 2014. Le solde du fonds dédié se monte ainsi à 13,2 M€.

## EFFECTIFS

L'effectif moyen réalisé (hors stagiaires et contrats d'apprentissage) en 2014 est de 1669,0 ETPT contre 1673,6 ETPT prévu lors du BR2 2014, soit un écart de -4,6 ETPT : la prévision budgétaire est quasiment atteinte. L'effectif moyen permanent représente 94,5% du total.



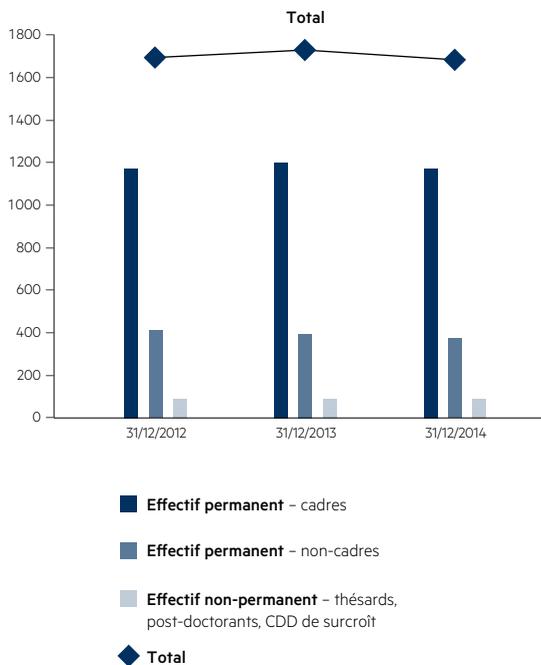
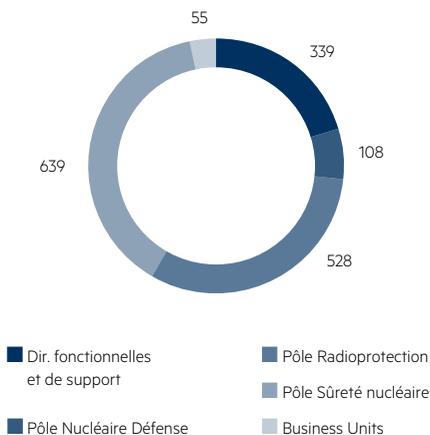
Le niveau des ETP au 31 décembre 2014 est 1664,5 pour une cible fixée au BI à 1689 ETP : l'écart est de -24,5 ETP en position à fin d'année.



Au 31 décembre 2014, l'IRSN compte 1572,5 ETP permanents (contre 1613,8 ETP au 31 décembre 2013), dont 1186,8 ETP cadres et 385,7 ETP non-cadres.

Les effectifs liés au développement programmatique de l'Institut représentent 79,7% de l'effectif total moyen sur l'année 2014.

### RÉPARTITION DE L'EFFECTIF MOYEN 2014 (en ETPT)



## COMPTE DE RÉSULTAT

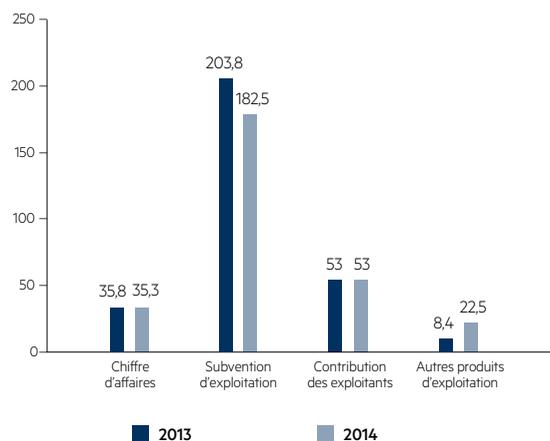
### PRODUITS

En M€	2014	2013	Évolution
Chiffre d'affaires	35,3	35,8	-0,5
Subvention d'exploitation	182,5	203,8	-21,3
Contribution des exploitants	53,0	53,0	+0,0
Autres produits d'exploitation	22,5	8,4	+14,1
Produits d'exploitation	293,3	301,0	-7,7
Produits financiers	0,1	0,1	-0,0
Produits exceptionnels	0,6	22,3	-21,6
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>294,0</b>	<b>323,3</b>	<b>-29,3</b>

Les produits de l'Institut sont globalement en baisse de 29,3 M€ entre 2013 et 2014.

Les produits d'exploitation s'élevèrent à 293,3 M€, en diminution de 7,7 M€, soit -2,6 % par rapport à l'exercice précédent.

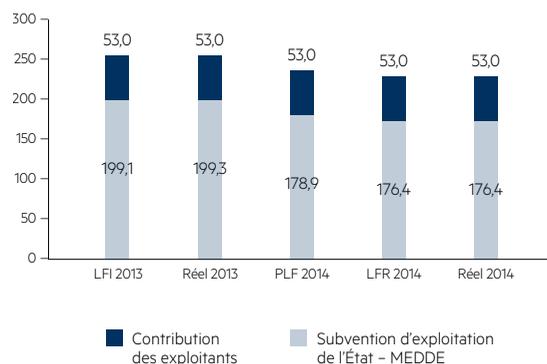
### ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN M€)



Ils comprennent :

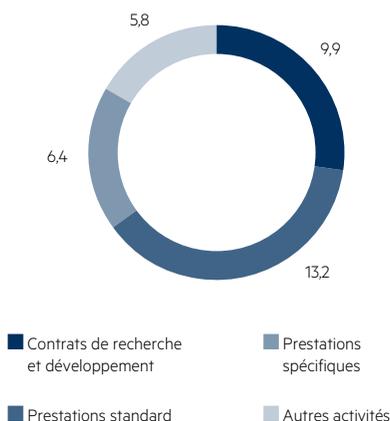
- les subventions d'exploitation pour 182,5 M€, en net de recul de 21,3 M€ entre les deux exercices, qui sont composées de :
  - la subvention pour charges de service public, versée par le MEDDE dans le cadre du programme 190, à hauteur de 176,4 M€, contre 199,3 M€ en 2013. Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, la subvention pour charges de service public attribuée à l'IRSN a été réduite de 22,9 M€ ;

### SCSP PROGRAMME 190 ET CONTRIBUTION EXPLOITANTS (EN M€)



- la subvention au titre de la convention avec le ministère de la défense dans le cadre du programme 212, de 3,8 M€, en légère hausse de 0,4 M€ ;
- d'autres subventions en provenance des collectivités publiques pour 2,3 M€ (+1,2 M€) ;
- la contribution versée par les exploitants d'INB, stable à 53,0 M€ ;
- les produits divers d'exploitation de 22,5 M€, en progression de 14,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les reprises sur provisions évoluent de 6,8 M€ en 2013 à 20,8 M€ en 2014, principalement en raison du reclassement de la quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat, d'un montant de 11,0 M€, cette année, auparavant comptabilisée en produit exceptionnel. Les annulations de charges à payer sur exercices antérieurs représentent la majeure partie du solde des autres produits d'exploitation ;
- et, enfin, le chiffre d'affaires, en baisse de 0,5 M€, soit -1,4 %, à 35,3 M€, résultant de prestations standard, de contrats de recherche et développement, de prestations spécifiques et d'autres activités.

### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2014 (EN M€)



Les produits financiers sont stables, à 0,1 M€, et non-significatifs malgré une trésorerie structurellement positive tout au long de l'année, en raison de l'absence de rémunération des placements auxquels l'Institut est éligible.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 0,6 M€, soit - 21,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Pour mémoire, les produits exceptionnels comprenaient, en 2013, d'une part le remboursement d'un trop-perçu par les services fiscaux de taxe sur les salaires pour 7,5 M€ en incluant les intérêts moratoires, d'autre part la quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat pour 14,6 M€, reclassée en compte général de reprises sur provisions en 2014.

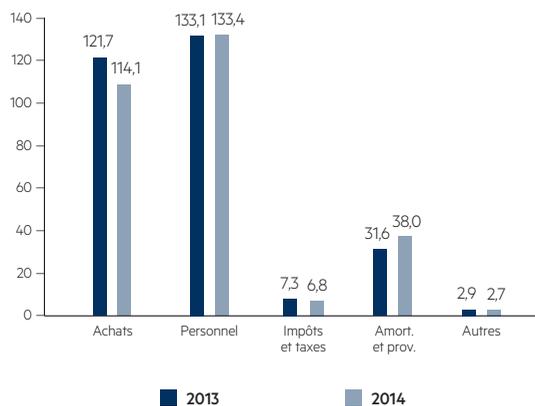
### CHARGES

En M€	2014	2013	Évolution
Achats	114,1	121,7	-7,7
Personnel	133,4	133,1	+0,3
Impôts et taxes	6,8	7,3	-0,5
Amortissements et provisions	38,0	31,6	+6,4
Autres charges d'exploitation	2,7	2,9	-0,1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>295,0</b>	<b>296,6</b>	<b>-1,6</b>
Charges financières	0,6	0,6	+0,0
Charges exceptionnelles	2,9	4,6	-1,7
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>298,5</b>	<b>301,8</b>	<b>-3,3</b>

Les charges de l'Institut sont globalement en retrait de 3,3 M€ entre 2013 et 2014.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 295,0 M€, en diminution de 1,6 M€, soit -0,5% par rapport à l'exercice précédent, et se décomposent de la façon suivante :

### ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION (EN M€)



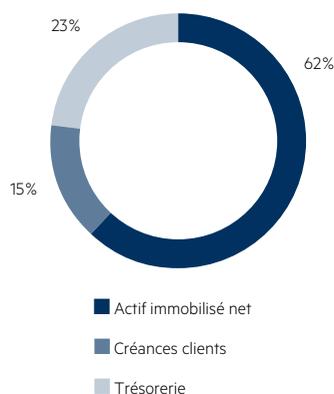
Les charges financières sont stables à 0,6 M€. Elles sont principalement constituées des intérêts versés sur les emprunts contractés pour financer le siège social et le projet immobilier en cours.

Les charges exceptionnelles (subventions accordées, pénalités sur marchés, amortissements dérogatoires, etc.) régressent de - 1,7 M€, dont - 2,8 M€ de réduction de dotations aux amortissements dérogatoires, qui s'élèvent à 1,5 M€ sur l'exercice 2014, contre 4,3 M€ l'an dernier.

## BILAN

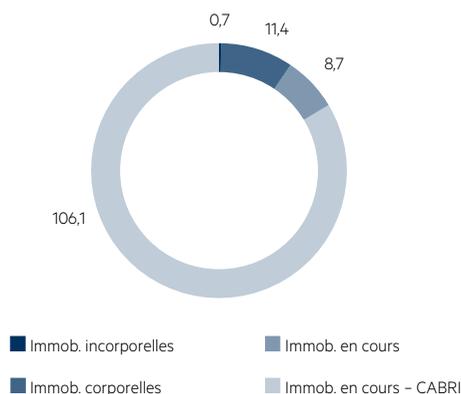
### ACTIF

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'élève à 487,1 M€. L'actif brut est de 697,9 M€.



L'actif immobilisé net progresse de 97,7 M€ à 303,2 M€, essentiellement du fait de l'immobilisation réalisée en 2014 des travaux effectués dans le cadre du projet CABRI, valorisés à 106,1 M€, dont 99,2 M€ sur les exercices antérieurs et 6,9 M€ au titre de l'exercice 2014, en application de l'instruction du 31 janvier 2014 (BOFIP-GCP 14 0003) relative à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles contrôlées conjointement.

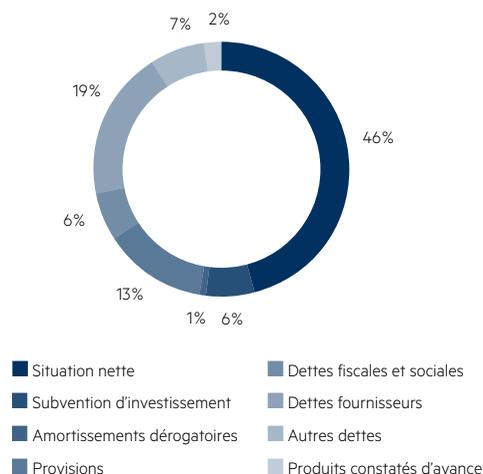
### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS 2014 (EN M€)



L'actif circulant s'établit à 183,9 M€, en baisse de 2,6 M€ par rapport à l'an passé. Les créances d'exploitation et créances diverses progressent de 19,6 M€, tandis que la trésorerie est en recul de 23,0 M€.

### PASSIF

L'actif ci-dessus s'équilibre au passif de la façon suivante :



Avec un résultat déficitaire de -4,5 M€ et la mise en application de l'instruction relative à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles contrôlées conjointement, qui occasionne une évolution de +78,1 M€ du poste de report à nouveau (voir note 17 de l'annexe financière), la situation nette de l'Institut progresse et s'établit à 223,0 M€ au 31 décembre 2014, contre 177,6 M€ à la fin de l'exercice précédent. Le poste de subventions d'investissement a par ailleurs été doté des produits perçus sur les exercices antérieurs et affectés aux immobilisations du programme CABRI, soit +29,7 M€. Des amortissements dérogatoires ont été comptabilisés au 31 décembre 2014 pour 5,2 M€, contre 4,3 M€ l'an passé, du fait d'un décalage entre la durée d'amortissement fiscale normalement constatée et la durée de vie, et donc d'amortissement économique de certains biens. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 65,6 M€, en baisse de 2,6 M€ par rapport à leur solde au 31 décembre 2013. Cette réduction est notamment due à l'utilisation de la provision couvrant l'assainissement et le démantèlement des installations de Feurs et PHÉBUS. Les capitaux permanents sont en hausse de 73,2 M€ à 324,8 M€ au 31 décembre 2014.

Les dettes augmentent de 21,9 M€, de 140,4 M€ l'an passé à 162,3 M€ au 31 décembre 2014, principalement en raison de la hausse des dettes d'exploitation de +16,1 M€, et de la progression des produits constatés d'avance (+6,4 M€), dues au changement de méthode appliquée concernant l'enregistrement des produits perçus dans le cadre du programme CABRI, désormais comptabilisés à fur et à mesure de l'avancement des travaux, et non de l'encaissement des recettes.

## FONDS DE ROULEMENT ET TRÉSORERIE

Fonds de roulement, trésorerie et besoin en fonds de roulement

En M€	Niveau 2014	Niveau 2013	Variation 2014/2013
Fonds de roulement	+ 36,4	+ 61,7	- 25,3
Besoin en fonds de roulement	- 72,7	- 70,3	- 2,4
Trésorerie	+ 109,0	+ 132,0	- 23,0

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2014 s'élève à 36,4 M€ contre 61,7 M€ à fin décembre 2013, soit une réduction de 25,3 M€. Il est destiné à couvrir les dépenses « fléchées » dont la réalisation aura lieu sur les exercices suivants, y compris des opérations ayant fait l'objet d'un report l'année précédente. Les dépenses fléchées concernent essentiellement les projets immobiliers de l'IRSN au Vésinet et à Fontenay-aux-Roses pour 19,6 M€. D'autres projets contribuent également au fonds de roulement, à hauteur de 13,7 M€, pour cause de décalage dans le temps de leur réalisation (CABRI et projets reportés sur l'exercice 2015 dès le BR2 2014). De plus, le niveau de provisions devant faire l'objet d'un décaissement rapide se porte à 6,5 M€.

Ainsi, compte tenu de l'impact de la correction 2013 sur CABRI de 12,9 M€ (comptabilisation des produits à l'avancement des travaux et non à l'encaissement), le niveau de fonds de roulement à fin 2014 de 36,4 M€ ne permet plus de financer l'ensemble des opérations couvertes en principe de 39,2 M€. Par ailleurs, ces derniers éléments ne tiennent pas compte des décalages complémentaires de projets constatés à fin 2014, au-delà des reports identifiés au BR2 2014, d'un montant de 10,0 M€.

En première analyse, le niveau de fonds de roulement ne fait pas apparaître de ressource libre d'emploi. Cependant, il est gagé sur les produits à venir du projet CABRI (12,9 M€), qui ont fait l'objet d'un retraitement dans les comptes suite au changement de méthode concernant la comptabilisation des produits à l'avancement. La réalisation certaine de ces prochaines ressources permettra un rééquilibrage du niveau de fonds de roulement à moyen terme.

Le niveau de trésorerie à fin décembre 2014 s'élève à 109,0 M€, soit - 23,0 M€ par rapport à l'exercice précédent. La correction CABRI de 12,9 M€ n'a pas d'impact sur la variation de trésorerie entre les deux derniers exercices. Les décaissements de fin d'année sont structurellement très élevés, en particulier du fait de l'annualité et de l'arrivée en fin d'année des factures de certains fournisseurs (34 M€ TTC en charges à payer au 31/12/2014 contre 38,7 M€ l'an dernier). Le niveau structurellement élevé de trésorerie en fin d'année repose donc sur :

- un décalage dans le temps d'engagements financiers qui figurent au fonds de roulement pour des durées variables ;
- un montant élevé de dettes à court terme faisant l'objet d'un décaissement lors des premiers mois de l'exercice suivant. Ainsi, sur janvier et février 2014, les décaissements ont dépassé 70 M€, correspondant au paiement des factures reçues en fin d'année.

Le niveau du besoin en fonds de roulement s'exécute à - 72,7 M€ à fin 2014. L'évolution du besoin en fonds de roulement de - 2,4 M€ résulte, d'une part, de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation de 0,9 M€ (les dettes d'exploitation augmentent légèrement plus rapidement que les créances de l'actif circulant) et, d'autre part, de la variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation de - 1,4 M€. Il convient de rappeler que le besoin en fonds de roulement de l'Institut est structurellement négatif en raison des modalités de versement de la subvention SCSP, à terme échu chaque trimestre, et de la contribution acquittée par les exploitants, perçue au cours du deuxième trimestre. Par ailleurs, la subvention de l'ANR pour la réalisation des projets retenus a été versée à l'IRSN en amont des dépenses exécutées par l'organisme dans le cadre du renforcement de la recherche en sûreté et radioprotection. Enfin, une part significative des dépenses de l'Institut résulte de refacturations de la part du CEA (conventions de sites, exploitation et expérimentation CABRI, exploitation Valduc, etc.), ce qui introduit de fait un délai supplémentaire dans les décaissements.

## RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS ET DES EXÉCUTIONS

### COMPTE DE RÉSULTAT

En k€	Réel 2014	Budget 2014
<b>PRODUITS</b>		
Ventes et prestations de services	35 295	39 722
Subventions publiques	182 475	182 084
Autres produits d'exploitation	54 767	53 811
Produits financiers	66	-
Produits exceptionnels	122	-
Opérations internes	21 293	19 916
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>294 019</b>	<b>295 532</b>
<b>CHARGES</b>		
Enveloppe personnel*	138 986	140 068
Autres charges d'exploitation	119 764	135 864
Opérations internes	39 772	27 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>298 521</b>	<b>302 933</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(4 502)</b>	<b>(7 401)</b>
<b>TOTAL ÉQUILIBRÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>294 019</b>	<b>295 532</b>

\* L'enveloppe personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'impôts sur rémunérations.

Le résultat de l'exercice 2014 est une perte de -4,5 M€ pour une prévision lors du BR2 (conseil d'administration d'octobre 2014) de -7,4 M€, soit un écart de +2,9 M€ dont -1,5 M€ de réduction des produits et -4,4 M€ de réduction des charges.

## PRODUITS

Le produit correspondant aux activités facturables de l'Institut est en retrait de 4,4 M€ par rapport au budget. Cela provient notamment de la baisse du chiffre d'affaires accusée par la business unit chargée des prestations à l'international (-1,4 M€), en raison d'un marché atone, de l'absence de recette sur le projet CABRI en 2014 (1,0 M€) résultant du changement de méthode concernant la comptabilisation des recettes CABRI à l'avancement et d'un niveau de mises à disposition de personnel plus faible (-1,3 M€). La subvention pour charges de service public (Programme 190) est quasi stable par rapport à la prévision BR2.

La contribution acquittée par les exploitants d'INB est stable par rapport au budget.

Les autres produits d'exploitation progressent de 1,0 M€, principalement en raison de l'annulation de charges à payer sur exercices antérieurs.

Les produits non-budgétaires varient également, de +1,4 M€ : la quote-part des subventions virée au compte de résultat, en hausse de 0,9 M€, et les reprises de provisions, en progression de 0,5 M€. Ces deux dernières opérations sont retraitées lors du calcul de la capacité d'autofinancement et n'impactent donc pas le fonds de roulement.

## CHARGES

Le montant total des achats (comptes 60, 61 et 62) budgété à 131,7 M€ est réalisé à hauteur de 114,1 M€, soit un écart de -17,6 M€ réparti en :

- -8,7 M€ sur le projet CABRI induits par le retard de réalisation des travaux ;
- -1,1 M€ de travaux de démantèlement non-réalisés sur le site de Feurs ;
- -7,8 M€ sur des dépenses non-immobilisées faisant partie intégrante de projets (exploitation Valduc, PERSEE, PARISII, etc.).

L'enveloppe personnel (comptes 64 + comptes 631 et 633), prévue à hauteur de 140,1 M€, s'élève à 139,0 M€, soit un écart de -1,1 M€ constitué principalement d'un écart sur le volume de -0,5 M€, consécutif aux retards dans le recrutement de certains postes, et d'un écart sur l'intéressement de l'année, à hauteur de -0,4 M€.

Les opérations internes, retraitées lors du calcul de la capacité d'autofinancement, progressent de 12,8 M€, notamment en raison, d'une part, de la croissance des dotations aux amortissements liés à la mise en service des immobilisations en cours et, d'autre part, de la progression des dotations aux provisions, comprenant essentiellement le complément de dotation sur le dossier Feurs de +1,6 M€.

## TABLEAU DE FINANCEMENT

TABLEAU DE PASSAGE DU RÉSULTAT À LA CAF		
En k€	Réel 2014	Budget 2014
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(4 502)</b>	<b>(7 401)</b>
+ Moins-values de cessions d'éléments d'actif	291	-
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	39 481	27 000
+ Charge exceptionnelle non-décaissable	-	-
- Plus-values de cessions d'éléments d'actif	(3)	-
- Produits issus de la neutralisation des amortissements	-	-
- Quote-part des subventions virées au compte de résultat	-	(10 000)
- Reprises sur amortissements et provisions	(21 289)	(9 916)
- Produit exceptionnel non-encaissable	-	-
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>13 977</b>	<b>(317)</b>

TABLEAU DE FINANCEMENT AGRÉGÉ		
En k€	Réel 2014	Budget 2014
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>13 977</b>	<b>(317)</b>
<b>RESSOURCES</b>		
Capitaux propres	86 318	-
Subventions publiques d'investissement	-	-
Provision démantèlement	-	-
Cessions d'immobilisations	3	-
Autres ressources (hors opérations internes)	5 838	7 733
Augmentation des dettes financières	71	-
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>106 207</b>	<b>7 416</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	126 849	28 686
Immobilisations financières	3 838	3 820
Réduction des capitaux propres	-	-
Remboursement de dettes financières	860	780
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>131 546</b>	<b>33 287</b>
<b>APPORT (+) OU PRÉLÈVEMENT (-) AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(25 340)</b>	<b>(25 870)</b>

## RESSOURCES

La capacité d'autofinancement progresse sous l'effet de l'amélioration du résultat et d'un niveau de dotation aux amortissements et aux provisions en forte hausse. Les ressources sont principalement constituées d'une variation des capitaux propres de +86,3 M€, résultant du changement de méthode consécutif à l'application au projet CABRI de la nouvelle instruction de la DGFIP relative aux immobilisations contrôlées conjointement par deux entités publiques, et de la consommation du fonds dédié pour 5,7 M€.

## EMPLOIS

Les immobilisations financières (fonds dédié, dépôts et cautionnements et prêts au personnel) et le remboursement des dettes financières (emprunts bancaires) sont conformes aux prévisions à 0,1 M€ près.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles s'élèvent à 126,8 M€ contre une prévision de 28,7 M€.

soit un écart de 98,2 M€ principalement dû à l'immobilisation en cours des travaux du projet CABRI, valorisée à 106,1 M€. Le solde correspond au décalage dans la réalisation de certains investissements prévus initialement au budget 2014, qui seront proposés en reports sur l'exercice 2015.

## FONDS DE ROULEMENT ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Globalement, l'écart entre le prélèvement au fonds de roulement prévu au budget rectificatif n° 2 (BR2) de 25,9 M€ et celui réalisé en 2014 de 25,3 M€, soit -0,5 M€, s'explique principalement par :

- un volume courant d'opérations non-finalisées en 2014 pour -10,8 M€, dû notamment au retard :
  - du projet immobilier pour 2,3 M€ ;
  - de l'extension du bâtiment Amande à Cadarache pour 1,4 M€ ;
  - du projet Lutèce de transfert du laboratoire LAME à Fontenay-aux-Roses, pour 1,0 M€ ;
  - du projet CABRI pour 0,8 M€ ;
- une variation sur les provisions de -2,4 M€ ;
- un changement de méthode concernant la comptabilisation des recettes sur CABRI pour +12,9 M€.

Prévue au BR2 à 106,1 M€, la trésorerie évolue de +2,9 M€ à 109,0 M€ au 31 décembre 2014. Il en résulte une variation du besoin en fonds de roulement de -2,4 M€ par rapport à la cible prévue au budget.

## PERSPECTIVES 2015

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour l'exercice 2015, la réduction des moyens budgétaires alloués à l'IRSN au titre du programme 190 devrait être pour l'essentiel compensée par un accroissement du produit de la contribution acquittée par les exploitants d'installations nucléaires de base, créée par la loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010, permettant ainsi d'assurer une quasi-stabilité des ressources dédiées à la sûreté, la sécurité nucléaire et la radioprotection.

Dans ce contexte et compte tenu de la croissance notable des besoins en matière d'expertise et de recherche, l'IRSN veillera à poursuivre le déploiement de sa stratégie d'affectation optimisée de ses moyens.

Cette stratégie repose à la fois sur la poursuite des efforts menés en termes d'efficacité, sur un renforcement des dispositions mises en œuvre en matière de régulation et de traitement des dossiers d'expertise avec l'ensemble des prescripteurs, et enfin, sur l'étalement de certains programmes de recherche et d'investissements immobiliers, notamment, tenant compte toutefois des engagements contractuels nationaux ou internationaux existants.

L'IRSN poursuivra également ses efforts pour préparer l'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) du 7 novembre 2012, mettra en œuvre les actions que pourront appeler les conclusions du premier rapport de certification des comptes de l'Institut, portant sur l'exercice 2014, et renforcera son pilotage économique et financier en vue d'optimiser l'affectation et l'utilisation des ressources dont il dispose.

### L'EXPERTISE EN APPUI AUX AUTORITÉS DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRES

Les activités de l'IRSN en appui à l'Autorité de sûreté nucléaire s'inscrivent, depuis plusieurs années, dans un contexte d'accroissement de la demande d'expertise centrée, depuis 2011, sur les suites données à l'accident de Fukushima au regard de l'ensemble des constats établis lors des évaluations complémentaires de sûreté effectuées sur l'ensemble des installations nucléaires.

Dans ce cadre, outre les activités récurrentes liées au suivi en exploitation des installations, en 2015, seront instruites les améliorations de sûreté « noyau dur Fukushima » proposées par les exploitants en réponse aux prescriptions techniques de l'ASN afin de renforcer la robustesse des installations face à des aléas extrêmes.

Par ailleurs, les objectifs prioritaires concernant les installations en fonctionnement ou en cours de construction ou de démantèlement seront maintenus ainsi que le respect des exigences portées par la loi TSN, notamment les réexamens de sûreté décennaux des INB, qui constituent une étape clé pour faire progresser le niveau de sûreté des installations.

À cet égard, l'année 2015 sera plus particulièrement marquée par l'achèvement du réexamen de sûreté de l'usine UP3 de la Hague et par le commencement du réexamen de sûreté des réacteurs de 900 MWe pour leur quatrième visite décennale. Celui-ci portera notamment sur les aspects relatifs au vieillissement des installations en vue de la poursuite de leur fonctionnement au-delà de 40 ans.

Au-delà du renforcement des installations existantes, la sûreté des installations actuellement en construction ou en phase « projet » mobilisera elle aussi les capacités techniques de l'IRSN avec notamment l'instruction du dossier de mise en service du réacteur EPR de Flamanville et les travaux préparatoires à la mise en service du réacteur Jules Horowitz, ainsi que ceux du projet Cigéo d'installation de stockage en profondeur des déchets de haute et moyenne activité et à vie longue. S'agissant de l'appui technique fourni à l'Autorité de sûreté nucléaire de défense, outre les activités récurrentes d'expertise des systèmes nucléaires militaires et des installations nucléaires de base secrètes (INBS) entrant dans le cadre du suivi des différentes phases d'exploitation des installations, la poursuite de l'instruction du dossier de sûreté du sous-marin nucléaire d'attaque BARRACUDA (le chargement du combustible nucléaire étant planifié par l'exploitant en 2016) et de l'expertise technique du projet RES (réacteur d'essais

permettant de qualifier les concepts et technologies des filières de réacteurs embarqués sur les bâtiments à propulsion nucléaire de la Marine nationale) nécessiteront une importante mobilisation des capacités techniques de l'Institut. Pour ce qui concerne le volet de la sécurité nucléaire, l'Institut restera fortement mobilisé, en 2015, pour apporter son expertise à l'Autorité de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre du décret PCMNIT (décret n° 2009-1120 du 17 septembre 2009 relatif à la protection et au contrôle des matières nucléaires, de leurs installations et de leur transport) et de ses arrêtés d'application, visant une mise en conformité des installations en 2016. Cette activité considérée comme prioritaire requiert un surcroît d'investissement humain de l'Institut, qui devra toutefois rester compatible avec deux autres activités prioritaires, à savoir la réalisation du programme d'inspections des installations et des transports établi par l'Autorité de sécurité et l'instruction du dossier de sécurité pour la mise en service du réacteur EPR.

### LA RECHERCHE POUR FAIRE AVANCER LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Pour mener à bien ses missions d'expert public des risques nucléaires et radiologiques, l'IRSN veille à disposer en permanence des connaissances nécessaires, au moyen du « retour d'expérience » sur le fonctionnement des installations nucléaires, d'une part, et de la recherche, d'autre part. Les programmes de recherche de l'Institut portent principalement sur la connaissance des paramètres qui affectent la sensibilité des installations aux risques, la compréhension des phénomènes qui peuvent être à l'origine d'accidents majeurs, l'amélioration de l'efficacité des parades envisageables, le développement des connaissances qui sous-tendent le cadre des actions de protection, et la mise au point des techniques et outils opérationnels dont l'IRSN a besoin pour remplir ses missions (métrologie des rayonnements ionisants, bases de données, outils de calcul et de modélisation, etc.).

Pour ce qui concerne la sûreté des installations, dans la continuité des années précédentes, les programmes de recherche de l'IRSN menés en 2015 viseront prioritairement à améliorer la connaissance expérimentale et la modélisation des phénomènes physiques mis en jeu en cas d'accident grave (réacteurs, piscines d'entreposage combustible), dans l'objectif de pouvoir évaluer au mieux l'efficacité des moyens de limitation des conséquences qui pourraient être mis en œuvre. Ces programmes s'opéreront aussi bien dans le cadre des projets soutenus par l'ANR, qui permettent de développer les partenariats avec les acteurs de la recherche académique, que dans le cadre de programmes européens et internationaux. Dans un contexte de moyens contraints, l'IRSN visera également à s'associer aux programmes de recherche du DoE américain dans le domaine de la criticité, afin de pérenniser l'accès à des plates-formes expérimentales et garantir ainsi le maintien des compétences développées dans ce domaine depuis des années au travers des programmes menés dans

les installations du CEA à Valduc, dont le projet de rénovation a été abandonné. L'IRSN poursuivra également ses efforts de recherche dans les domaines des facteurs humains et organisationnels, ainsi que dans le domaine du vieillissement, notamment via la structuration de ses programmes et leur adossement à différents partenaires.

Dans le domaine de la radioprotection de l'homme, le projet PARISII va permettre de développer une plate-forme d'irradiation et de contamination par des substances radioactives inhalées ou ingérées. De la même façon, le projet MIRCOM permettra d'ouvrir à la communauté scientifique française et étrangère une plate-forme d'irradiation disposant d'un microfaisceau d'ions, afin de procéder à des irradiations spécifiques à l'échelle de la cellule. Les recherches sur les thérapies régénératrices à des fins de traitement des effets secondaires des radiothérapies seront poursuivies. Au niveau européen, l'IRSN poursuivra la mise en œuvre du projet OPERRA, dont il assure la coordination, continuera de développer sa présence dans les plates-formes européennes chargées du développement des agendas stratégiques de recherche (MELODI, ALLIANCE, NERIS et EURADOS), et participera activement à la mise en place de l'*European joint programme* (EJP) en radioprotection, qui permettra de fédérer et cofinancer les efforts de recherche menés dans ce domaine.

### L'OUVERTURE À LA SOCIÉTÉ ET LA TRANSPARENCE

En matière de transparence et d'ouverture à la société, l'action menée par l'Institut portera à la fois, comme il s'y est engagé dans son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2014-2018, sur un accroissement du nombre de ses avis rendus accessibles au public mais également sur la poursuite d'actions ciblées visant, d'une part, à renforcer la dimension territoriale de l'ouverture à la société (implication des acteurs locaux dans le suivi et l'accompagnement des constats radiologiques régionaux, sensibilisation de ces acteurs aux enjeux des situations postaccidentelles, etc.) et, d'autre part, à accompagner la montée en compétence des acteurs de la société en poursuivant les dialogues techniques sur des dossiers de sûreté (déchets, prolongation de la durée de vie des réacteurs, etc.).

### LA POURSUITE DU PROJET IMMOBILIER

L'IRSN poursuit, en 2015, le déploiement de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière avec, en particulier, la réalisation sur le site du Vésinet d'un nouveau bâtiment pour accueillir, à partir de 2016, ses activités de dosimétrie et d'analyses médicales radiotoxicologiques et le lancement de la construction du nouveau bâtiment 01 sur le site de Fontenay-aux-Roses en vue d'une livraison en 2017. Une réflexion est également engagée au sujet d'une nouvelle étape à venir de rationalisation et de modernisation des implantations immobilières de l'Institut.

# ÉTATS FINANCIERS ET ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF p. 18 / BILAN PASSIF p. 19 / COMPTE  
DE RÉSULTAT p. 20 / TABLEAU DE FINANCEMENT  
p. 21 / SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION p. 22 /  
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS p. 23 / NOTES  
RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT p. 26 / NOTES  
RELATIVES AU BILAN p. 30

# BILAN ACTIF

En k€	Notes	31/12/2014		31/12/2013	
		Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles	Note 10	31 002	(21 859)	9 143	9 318
Frais d'établissement		2	(2)	-	-
Concessions, brevets, licences et logiciels		27 604	(21 857)	5 747	6 884
Immobilisations incorporelles en cours		3 396	-	3 396	2 434
Immobilisations corporelles	Note 10	468 993	(188 971)	280 022	180 127
Terrains		30 652	(250)	30 402	26 437
Constructions		84 483	(39 084)	45 398	44 998
Installations techniques, matériel et outillage		182 693	(109 717)	72 976	82 981
Autres immobilisations corporelles		53 339	(39 920)	13 419	12 748
Immobilisations corporelles en cours		117 826	-	117 826	12 962
Immobilisations financières	Note 11	14 014	-	14 014	16 014
Fonds dédié au démantèlement		13 222	-	13 222	15 223
Prêts		631	-	631	659
Autres immobilisations financières		161	-	161	132
<b>TOTAL I</b>		<b>514 009</b>	<b>(210 830)</b>	<b>303 179</b>	<b>205 458</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et encours		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		10 510	-	10 510	188
Créances d'exploitation	Note 12	63 618	(12)	63 605	54 304
dont créances clients et comptes rattachés	Note 13	41 476	(12)	41 464	42 476
dont autres créances	Note 14	22 142	-	22 142	11 828
Créances diverses		0	-	0	-
Comptes de placement	Note 15	-	-	-	122 002
Disponibilités	Note 15	109 037	-	109 037	10 002
Charges constatées d'avance		767	-	767	-
<b>TOTAL II</b>		<b>183 931</b>	<b>(12)</b>	<b>183 919</b>	<b>186 496</b>
Écart de conversion actif		3	-	3	3
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>697 944</b>	<b>(210 843)</b>	<b>487 101</b>	<b>391 957</b>

# BILAN PASSIF

En k€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Dotations	Note 16	83 508	90 265
Réserves		90 783	90 783
Report à nouveau	Note 17	53 224	(24 894)
Résultat de l'exercice		(4 502)	21 482
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>		<b>223 013</b>	<b>177 636</b>
Subventions d'investissement	Note 18	31 009	1 539
Provisions réglementées		-	-
Amortissements dérogatoires	Note 19	5 229	4 258
<b>TOTAL I</b>		<b>259 251</b>	<b>183 432</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Note 20		
Provisions pour risques		138	358
Provisions pour impôts		-	-
Provisions pour charges		65 412	67 770
<b>TOTAL II</b>		<b>65 550</b>	<b>68 128</b>
<b>DETTES</b>	Note 21		
Dettes financières		14 739	15 528
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 22	14 739	15 528
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Dettes d'exploitation		123 350	108 500
Avances et acomptes reçus sur commandes		152	255
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 23	92 124	76 451
Dettes fiscales et sociales	Note 24	31 003	31 720
Autres dettes d'exploitation		71	74
Dettes diverses		17 468	16 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		12 814	8 478
Autres dettes diverses	Note 25	4 654	7 559
Produits constatés d'avance		6 741	331
<b>TOTAL III</b>		<b>162 299</b>	<b>140 397</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>487 011</b>	<b>391 957</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

En k€	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires	Note 2	35 295	35 772
Travaux de recherche		9 857	9 425
Prestations de services		19 650	19 914
Autres prestations		5 789	6 433
Subvention d'exploitation	Note 3	182 475	203 756
Contribution des exploitants	Note 3	53 045	53 045
Reprises sur amortissements et provisions		20 776	6 753
Transferts de charges		294	554
Autres produits d'exploitation		1 429	1 099
<b>TOTAL I</b>		<b>293 314</b>	<b>300 979</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	Note 4	114 083	121 740
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 5	6 779	7 272
Charges de personnel	Note 6	133 383	133 107
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 7	37 998	31 602
Autres charges d'exploitation		2 742	2 883
<b>TOTAL II</b>		<b>294 985</b>	<b>296 604</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 671)</b>	<b>4 375</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits de participation		-	-
Autres produits financiers		13	13
Différences positives de change		15	61
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		38	2
Reprises sur provisions pour risques et charges financiers		2	-
<b>TOTAL III</b>		<b>68</b>	<b>76</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Intérêts sur emprunts et dettes		601	623
Intérêts sur comptes courants et dépôts		12	6
Pertes de change		35	14
Dotations sur charges financières		-	2
<b>TOTAL IV</b>		<b>648</b>	<b>646</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 8	<b>(580)</b>	<b>(570)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>(2 251)</b>	<b>3 806</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		76	7 646
Sur opérations en capital		50	14 613
dont subventions d'investissement virées au compte de résultat		-	14 566
Reprises sur provisions / amortissements dérogatoires		511	-
<b>TOTAL V</b>		<b>637</b>	<b>22 259</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion		1 108	320
Sur opérations en capital		297	4
Dotations aux amortissements dérogatoires		1 483	4 258
<b>TOTAL VI</b>		<b>2 888</b>	<b>4 582</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 9	<b>(2 251)</b>	<b>17 676</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(4 502)</b>	<b>21 482</b>

# TABLEAU DE FINANCEMENT

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>RESSOURCES</b>		
Résultat net de l'exercice	(4 502)	21 482
Augmentation/diminution des amortissements	39 481	35 861
Augmentation/diminution des dépréciations et provisions	(10 320)	(6 753)
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat	(10 969)	(14 566)
Pertes/gains sur cessions d'actifs	287	(0)
Charge exceptionnelle non-décaissable/Produit excep. non-encaissable	-	4
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>13 977</b>	<b>36 027</b>
Cessions d'actifs	3	0
Autres ressources	5 838	4 621
Augmentation des capitaux propres	86 318	-
Augmentation des autres fonds propres	-	-
Augmentation des dettes financières	71	74
<b>TOTAL DES RESSOURCES (A)</b>	<b>106 207</b>	<b>40 723</b>

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>EMPLOIS</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	126 849	23 303
Acquisition d'immobilisations incorporelles	700	1 181
Acquisition d'immobilisations corporelles	11 354	12 514
Acquisition d'immobilisations en cours	114 794	9 608
Acquisition d'immobilisations financières	3 838	3 431
<b>ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>130 687</b>	<b>26 735</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Remboursement des dettes financières	860	2 142
Réduction des capitaux propres	-	-
Diminution d'autres fonds propres	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (B)</b>	<b>131 546</b>	<b>28 877</b>

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C=A-B)</b>	<b>(25 340)</b>	<b>11 846</b>
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	20 318	(1 345)
- Variation des dettes d'exploitation	21 260	19 833
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>(942)</b>	<b>(21 178)</b>
+ Variation des autres débiteurs	0	-
- Variation des autres créditeurs	14 31	3 905
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT HORS EXPLOITATION</b>	<b>(1 431)</b>	<b>(3 905)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)</b>	<b>(2 373)</b>	<b>(25 082)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E=C-D)</b>	<b>(22 967)</b>	<b>36 928</b>
Trésorerie début de période	132 004	
Trésorerie fin de période	109 037	
Variation de trésorerie	(22 967)	

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	35 295	35 772
- Coût d'achat des marchandises	-	-
+ Subventions d'exploitation	182 475	203 756
+ Contribution des exploitants	53 045	53 045
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>270 816</b>	<b>292 573</b>
- Consommation en provenance de tiers	114 083	121 740
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>156 733</b>	<b>170 834</b>
- Impôts et taxes	6 779	7 272
- Charges de personnel	133 383	133 107
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>16 571</b>	<b>30 455</b>
+ Reprises, transferts de charges	21 070	7 307
+ Autres produits	1 429	1 099
- Dotations aux amortissements et aux provisions	37 998	31 602
- Autres charges	2 742	2 883
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 671)</b>	<b>4 375</b>
+ Produits financiers	68	76
- Charges financières	648	646
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(2 251)</b>	<b>3 806</b>
+ Produits exceptionnels	637	22 259
- Charges exceptionnelles	2 888	4 582
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 251)</b>	<b>17 676</b>
- Impôt sur les bénéfices	-	-
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(4 502)</b>	<b>21 482</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2014 ont été établis en application des normes, principes et méthodes suivants :

- du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié au JO du 15 octobre 2014 ;
- de l'instruction n° 02-060-M95 du 18 juillet 2002 relative à la réglementation budgétaire, financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial ;
- de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013) relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif.

### 1.1 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

En application de l'instruction n° 14-0003 du 31 janvier 2014 de la DGFIP, relative aux immobilisations contrôlées conjointement par deux entités publiques, les dépenses relatives à l'installation CABRI (BEP-RAN) ont été inscrites à l'actif du bilan de l'IRSN au 31/12/2014, à hauteur de sa quote-part de contrôle de l'immobilisation, valorisée à 106,1 M€. Dans la mesure où la rénovation du réacteur CABRI (BEP-RAN) n'est pas encore finalisée, l'actif est comptabilisé en immobilisation en cours à la clôture 2014. Les travaux réalisés pour la rénovation du réacteur ont été enregistrés dans les comptes de charges au fur et à mesure de leur exécution : le résultat net ayant été minoré, le changement de méthode comptable implique un ajustement de la situation nette équivalent au montant des travaux antérieurs à 2014, soit 99,2 M€.

Parallèlement, le montant total des produits déjà perçus affectés à l'immobilisation CABRI (BEP-RAN), d'un montant de 29,7 M€, constitue un financement externe comptabilisé en subventions d'investissement. Ce changement de méthode implique un ajustement du poste « subventions d'investissement » de + 29,7 M€.

Par ailleurs, les recettes CABRI sont désormais comptabilisées à l'avancement des travaux, et non plus au fur et à mesure de leur encaissement. Le taux d'avancement retenu implique une reconnaissance de produits de 56,7 M€, à comparer à un total de produits comptabilisés de 69,6 M€ jusqu'en 2014. L'écart résiduel correspond à un trop-perçu de 12,9 M€ : il est donc repris sur la situation nette au 31/12/2014. Or, sur 12,9 M€, 6,3 M€ correspondent à un produit à recevoir constaté à tort au 31/12/2013. Le solde de 6,6 M€ constitue un produit constaté d'avance au 31/12/2014.

Un changement dans la présentation de la reprise de subventions d'investissement concerne la quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat, qui est désormais comptabilisée au même niveau du compte de résultat que les charges qu'elle finance.

### 1.2 – PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (OPTIONS, DÉROGATIONS, EXCEPTIONS)

#### 1.2.1 – Immobilisations corporelles et incorporelles

##### Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration. Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, licences et logiciels acquis ainsi que les logiciels créés ou développés. Les installations nucléaires conjointement contrôlées avec le CEA (réacteur expérimental CABRI) figurent désormais à l'actif immobilisé de l'Institut, au prorata de contrôle de l'immobilisation, en application de l'instruction n° 14-0003 du 31 janvier 2014 de la DGFIP (voir paragraphe 1.1).

Certains équipements (installations nucléaires exploitées par le CEA et installations classées pour l'environnement ICPE) utilisés par l'Institut font l'objet d'une inscription en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement » en contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation. Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet

d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation. Ces actifs sont évalués, de manière symétrique aux provisions correspondantes, sur la base d'éléments techniques révisés régulièrement.

Les biens mis à disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation font l'objet d'une valorisation dans les comptes sur la base d'évaluation à la valeur vénale établie en 2013 par France Domaine.

Les financements externes des actifs sont traités en application de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013).

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

#### Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique ou leurs conditions probables d'utilisation. Celles-ci correspondent au mode linéaire et aux taux appliqués pour ces catégories sans excéder une période de cinq ans.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens. Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées principalement retenues pour des équipements neufs sont les suivantes :

- infrastructures : 10 ans ;
- bâtiments lourds : 20 à 30 ans ;
- bâtiments légers : 10 à 20 ans ;
- installations générales : 10 ans ;
- agencements : 5 à 10 ans ;
- matériel : 5 à 7 ans ;
- outillage : 3 à 5 ans ;
- mobilier, petit matériel et informatique : 2 à 5 ans.

Pour les biens d'occasion, les durées d'amortissement sont réduites de moitié.

L'amortissement dérogatoire est utilisé autant que de besoin et correspond à l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscalement admis.

L'IRSN applique l'approche par composant pour les investissements qui le nécessitent.

#### Dépréciation

Les immobilisations incorporelles ou corporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que des événements ou

circonstances rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable constatée.

#### 1.2.2 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique.

L'IRSN a constitué un fonds dédié en vue d'assurer le financement des charges futures de démantèlement. Ce fonds figure en immobilisation financière bien que les disponibilités qui le composent soient conservées sur le compte courant de l'Institut ouvert au Trésor Public en raison des modalités de fonctionnement du fonds qui rendent indisponibles ces fonds pour une autre utilisation.

#### 1.2.3 – Stocks et encours

Compte tenu du caractère non-significatif de ce poste, l'Institut ne valorise pas de stocks de matières ou fournitures consommables. Ces achats sont intégralement traités comme des charges de l'exercice.

Les encours de production et produits finis relatifs à des contrats de recherche ou à des commandes de prestation font l'objet de produits à recevoir au fur et à mesure de l'exécution des services.

#### 1.2.4 – Créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

#### 1.2.5 – Valeurs mobilières de placement

L'Institut place ses excédents de trésorerie exclusivement sur des comptes à terme ou un compte rémunéré et ne détient pas de valeur mobilière de placement.

#### 1.2.6 – Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite et que cette obligation doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que l'IRSN est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date de clôture, ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

L'Institut est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À ce titre, une provision est constituée en fonction de la période d'indemnisation résiduelle des bénéficiaires inscrits au 31 décembre de l'année.

Les engagements de l'IRSN, vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan.

En fonction du retard constaté à la clôture dans le règlement des créances de nos clients, une provision est constituée à hauteur de :

- 25 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois ;
- 50 % entre 6 et 12 mois de retard ;
- 75 % entre 12 et 18 mois ;
- et 100 % au-delà de 18 mois de retard.

Les provisions liées à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut correspondent au coût total de l'opération dans le cas où l'IRSN a la qualité d'exploitant (ICPE) de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation à un programme dont le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire (INB). Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation (règlement CRC n° 2004-06 et avis n° 2005-H du CNC). La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement ».

L'évaluation du coût de démantèlement et d'assainissement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations. Ces estimations reposent sur les conventions signées avec les prestataires de services ou des évaluations internes qui s'appuient sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement.

Ces estimations tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassé, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini

sur pied et d'un déclassé en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût ;

- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'Andra. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;
- certains déchets issus d'anciennes expérimentations n'ont pu être traités en ligne, car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'Autorité de sûreté.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations.

### 1.2.7 – Dettes

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non-pris, des congés payés acquis mais non-échus, ainsi que les droits à congés inscrits par le personnel sur un compte épargne temps (CET) sont comptabilisés en dettes pour leurs montants bruts majorés des charges sociales et fiscales incombant à l'employeur. En revanche figurent dans les engagements hors bilan le temps acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF), en considération du caractère aléatoire des échéances d'utilisation, ainsi que les engagements de retraite.

# NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## NOTE 2 – CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux études et prestations facturées par l'IRSN aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de services. Il est constaté à l'achèvement des travaux dans la plupart des cas, et à l'avancement sur quelques contrats à caractère pluriannuel.

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
Contrats de recherche et développement	9 857	9 425
Prestations standard	13 248	12 742
Prestations spécifiques	6 402	7 172
Autres activités	5 789	6 433
<b>TOTAL</b>	<b>35 295</b>	<b>35 772</b>

Le chiffre d'affaires se décompose en quatre principales catégories :

- les prestations sur catalogue, qui passent de 12,7 M€ en 2013 à 13,2 M€ en 2014. Elles comprennent principalement les activités du laboratoire de dosimétrie de l'IRSN pour 10,6 M€ (stables par rapport à l'an dernier), les recettes liées aux analyses de radiotoxicologie, à 0,7 M€ (-0,1 M€), et les prestations de formation pour 1,0 M€ (+0,3 M€);
- les contrats de cofinancement de recherche s'élevaient à 9,9 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. Les principaux partenaires demeurent EDF (3,8 M€), l'Union européenne (1,4 M€), le CEA (1,2 M€) et Areva (1,0 M€);
- les prestations spécifiques englobent les diverses prestations et études non-cofinancées, pour 6,4 M€ (-0,8 M€), répartis en 1,2 M€ réalisés pour le compte de Riskaudit, 0,8 M€ pour le CEA, 1,4 M€ pour EDF et 0,3 M€ pour Areva;
- les autres activités enregistrent un chiffre d'affaires de 5,8 M€ contre 6,4 M€ en 2013 et concernent principalement la refacturation de personnels mis à disposition (5,7 M€).

## NOTE 3 – RECETTE BUDGÉTAIRE D'EXPLOITATION

Sont rattachés à ce poste les subventions pour charge de service public (SCSP) reçues de l'État et le produit de la contribution (cf. article 96 de la LFR 2010) versée par les exploitants d'INB, au titre de l'exercice et affectée au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

En k€	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Subventions d'exploitation de l'État			
Ministère de l'écologie	(a)	176 380	199 257
Ministère de la défense	(b)	3 819	3 440
Subventions des collectivités publiques		2 276	1 059
Autres subventions d'exploitation		-	-
Contribution des exploitants	(c)	53 045	53 045
<b>TOTAL</b>		<b>235 520</b>	<b>256 801</b>

(a) La subvention versée dans le cadre du programme 190 par le ministère de l'écologie a été réduite de 22,9 M€ entre 2013 et 2014. Cette évolution provient :

- de l'écart d'exécution 2013 pour -0,2 M€ résultant d'un versement de la subvention revu légèrement à la hausse en fin d'année;
- de l'évolution du montant des crédits ouverts pour l'IRSN en LFI 2013 (199,1 M€) et LFR 2014 (176,4 M€) de -22,7 M€ en valeur nette des réserves de précaution, cette forte baisse s'inscrivant dans un contexte de réduction des dépenses publiques.

(b) Cette subvention est destinée au financement de l'expertise des moyens de propulsion nucléaire du ministère de la défense.

(c) La contribution, mise en place à partir de l'exercice 2011, est versée par les exploitants d'installation nucléaire de base, dont la liste est arrêtée par l'Autorité de sûreté nucléaire. Pour l'exercice 2014, les principaux contributeurs demeurent EDF, le CEA et Areva.

## NOTE 4 – CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>ACHATS DE SOUS-TRAITANCE</b>	<b>45 016</b>	<b>53 427</b>
Achats d'études (CEA)	18 390	27 560
Achats d'études	15 018	16 532
Achats de prestations	11 608	9 335
<b>ACHATS NON-STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES</b>	<b>10 395</b>	<b>9 615</b>
Achats de matériels, équipements et travaux	1 747	1 041
Autres achats non-stockés de matières et fournitures	8 649	8 574
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>58 672</b>	<b>58 697</b>
Sous-traitance externe	24 783	23 741
Locations et charges locatives	1 916	1 740
Entretien et réparation	13 789	14 089
Assurances	627	369
Documentation	1 732	2 095
Personnel intérimaire	3 313	3 075
Honoraires	408	707
Publicité et publications	161	232
Transports	512	420
Frais de mission et de réception	6 975	7 645
Frais postaux et de télécommunication	2 602	2 589
Frais bancaires	11	29
Divers	1 845	1 966
<b>TOTAL</b>	<b>114 083</b>	<b>121 740</b>

Les achats de biens et de services régressent de 7,7 M€ entre 2013 et 2014 pour atteindre 114,1 M€.

- La sous-traitance cœur de métier évolue à 45,0 M€, soit - 8,4 M€.
- La sous-traitance générale augmente de 1,0 M€ pour s'établir à 24,8 M€.
- Les achats de matières et fournitures non-stockés sont en légère hausse de 0,3 M€.
- Les frais de mission et de déplacement diminuent de 0,7 M€.
- Les autres charges externes, à 27,1 M€, sont en retrait de 0,2 M€.

## NOTE 5 – IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS

Les impôts, taxes et versements assimilés se répartissent ainsi :

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>SUR RÉMUNÉRATIONS</b>	<b>5 603</b>	<b>5 668</b>
Taxes sur salaires	1 728	1 776
Taxe d'apprentissage	676	799
Versements de transport	2 057	1 983
Autres impôts et taxes sur rémunérations	1 142	1 110
<b>AUTRES IMPÔTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	<b>1 177</b>	<b>1 604</b>
Taxes foncières	505	492
Taxes sur les bureaux	98	125
Taxes sur les véhicules de société	151	178
Taxes non-récupérables sur périmètre mixte	470	386
Autres	(47)	422
<b>TOTAL</b>	<b>6 779</b>	<b>7 272</b>

## NOTE 6 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

En k€	Exercice 2014	Exercice 2013
Salaires et traitements	90 581	90 533
Charges sociales	42 802	42 574
<b>TOTAL</b>	<b>133 383</b>	<b>133 107</b>

Les droits acquis par les salariés au titre des congés payés et des comptes épargne temps (CET) sont intégralement constatés en charges à payer en valeur brute majorée des charges estimées.

## NOTE 7 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

En k€	DOTATIONS		REPRISES	
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>SUR IMMOBILISATIONS</b>				
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 646	1 832	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles	29 001	26 512	-	-
<b>SUR ACTIF CIRCULANT</b>				
Dépréciations des créances clients	10	69	82	33
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques et charges	6 340	3 191	9 725	6 720
<b>QUOTE-PART DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIRÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 969</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 998</b>	<b>31 604</b>	<b>20 776</b>	<b>6 753</b>

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat, auparavant comptabilisée en produits exceptionnels, est reclassée en reprises de dotations aux amortissements et aux provisions sur l'exercice 2014, afin de restituer un caractère plus économique au résultat d'exploitation. Elle correspond au prélèvement opéré sur les postes « subventions d'investissement reçues » en fonction de la durée de vie ou d'utilisation des immobilisations financées.

## NOTE 8 – RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier présenté ci-après est stable à -0,6 M€ en 2014.

En k€	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>68</b>	<b>76</b>
Produits des cessions des valeurs mobilières		38	2
Revenus des créances diverses		13	13
Gains de change		15	61
Reprises sur provisions pour risques et charges financiers		2	-
Autres produits financiers		-	-
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>648</b>	<b>646</b>
Intérêts sur emprunts et dettes	(a)	601	623
Intérêts sur comptes courants et dépôts		12	6
Pertes de change		35	14
Dotations sur charges financières		-	2
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>(580)</b>	<b>(570)</b>

(a) Sont rattachés à ce poste les intérêts versés au titre des emprunts contractés.

## NOTE 9 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de - 2,3 M€ en 2014 et se décompose de la façon suivante :

En k€	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>637</b>	<b>22 259</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	(a)	76	7 646
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat	(b)	-	14 566
Produits de cessions d'éléments d'actifs		3	0
Subventions d'investissement non-étalée		47	46
Reprises sur amortissements dérogatoires	(c)	511	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>2 888</b>	<b>4 582</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 108	320
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		291	0
Autres charges exceptionnelles		6	4
Dotations aux amortissements dérogatoires	(d)	1 483	4 258
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(2 251)</b>	<b>17 676</b>

(a) La variation sur les produits exceptionnels sur opérations de gestion est, pour mémoire, principalement due au remboursement en 2013 d'un trop-perçu sur la taxe sur les salaires.

(b) La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat a été reclassée en reprises de dotations aux amortissements et aux provisions sur l'exercice 2014 (changement de méthode).

(c) Suite au rallongement en 2014 de la durée d'amortissement économique de certains biens, l'IRSN a constaté des reprises sur amortissements dérogatoires à hauteur de 0,5 M€.

(d) Suite au raccourcissement en 2014 de la durée d'amortissement économique de certains biens, l'IRSN a constaté des amortissements dérogatoires à hauteur de 1,5 M€.

# NOTES RELATIVES AU BILAN

## ACTIF

### NOTE 10 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les flux d'immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les amortissements et provisions correspondants, s'établissent ainsi :

En k€	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Valeur brute	28 531	3 775	1 304	31 002
Frais d'établissement	2	-	-	2
Concessions, brevets, licences et logiciels	26 095	1 749	240	27 604
Immobilisations incorporelles en cours	2 434	2 026	1 064	3 396
Amortissements	19 213	2 646	-	21 859
Frais d'établissement	2	-	-	2
Concessions, brevets, licences et logiciels	19 211	2 646	-	21 857
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 318</b>	<b>1 129</b>	<b>1 304</b>	<b>9 143</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Valeur brute	367 718	136 979	35 705	468 993
Terrains	26 645	4 007	-	30 652
Constructions	79 803	5 031	352	84 483
Installations techniques, matériel et outillage	199 018	10 786	27 111	182 693
Autres immobilisations corporelles	49 289	4 372	322	53 339
Immobilisations corporelles en cours	12 962	112 783	7 920	117 826
Amortissements	187 591	29 083	27 703	188 971
Aménagements de terrains	208	42	-	250
Constructions	34 805	4 609	330	39 084
Installations techniques, matériel et outillage	116 037	20 744	27 064	109 717
Autres immobilisations corporelles	36 541	3 689	310	39 920
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>180 127</b>	<b>107 896</b>	<b>8 002</b>	<b>280 022</b>
<b>TOTAL</b>	<b>189 445</b>			<b>289 165</b>

Les actifs immobilisés au 31 décembre 2014 intègrent :

- la valorisation de l'immobilisation CABRI de 106,1 M€ ;
- les actifs inscrits en contrepartie des provisions, qui ne passent pas par le compte de résultat, constituées au titre du démantèlement des installations utilisées par l'Institut pour un montant brut de 52,2 M€, amorti à hauteur de 25,6 M€. Le solde, soit 26,6 M€, est inférioré au solde de la provision constituée à l'identique de 51,0 M€, correspondant au niveau de démantèlement réalisé effectivement.

## NOTE 11 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières, d'un montant de 19,7 M€, comprennent les dépôts et cautionnements versés, les prêts accordés au personnel et le fonds dédié à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut pour 13,2 M€, alimenté de 3,7 M€, et consommé pour 5,7 M€ sur l'exercice 2014, conformément à la décision du conseil d'administration.

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Fonds dédié au démantèlement	13 222	15 223
Prêts	631	659
Autres immobilisations financières	161	132
<b>TOTAL</b>	<b>14 014</b>	<b>16 014</b>

## NOTE 12 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

En k€	31/12/2014 Brut	< 1 an	> 1 an
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Prêts	631	5	626
Autres immobilisations financières	161	-	161
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux	15	15	-
Autres créances clients	41 461	41 461	-
Autres créances d'exploitation	22 142	22 142	-
Créances diverses	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>64 410</b>	<b>63 623</b>	<b>787</b>

## NOTE 13 – CRÉANCES CLIENTS

À la clôture de l'exercice, les créances clients représentent un solde net de 41,5 M€ contre 42,5 M€ l'année précédente :

En k€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>VALEUR BRUTE</b>		<b>41 476</b>	<b>42 560</b>
Clients – ventes de biens ou de prestations	(a)	27 824	22 616
Clients – retenues de garantie		31	31
Clients douteux ou litigieux		15	100
Clients – factures à établir		13 606	19 813
<b>PROVISION POUR DÉPRÉCIATION</b>		<b>(12)</b>	<b>(84)</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients		(12)	(84)
<b>TOTAL</b>		<b>41 464</b>	<b>42 476</b>

(a) Une provision pour risques complémentaire est constituée en fonction du retard de paiement constaté à la clôture d'un montant de 929 k€ (voir note 20).

## NOTE 14 – AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes au personnel	175	115
Produits à recevoir	10	(5)
TVA	20 997	11 032
État – produits à recevoir	285	285
Débiteurs divers	675	401
Créances diverses	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>22 142</b>	<b>11 828</b>

## NOTE 15 – TRÉSORERIE

Ce poste reprend la position de l'ensemble des banques et moyens de placement en fin d'exercice :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>-</b>	<b>122 002</b>
Comptes à terme	-	-
Comptes de placement rémunéré	-	122 002
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>109 037</b>	<b>10 002</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109 037</b>	<b>132 004</b>

## PASSIF

## NOTE 16 – DOTATIONS

Les comptes de dotations affichent un solde de 83,5 M€ au 31 décembre 2014 et se décomposent de la façon suivante :

En k€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>DOTATIONS</b>			
Financements non-rattachés à des actifs déterminés – État	(a)	7 425	7 860
Fonds de dotation		-	-
Valeur initiale des financements d'État – actifs amortis		-	-
Financements d'actifs mis à disposition – État	(b)	30 923	26 923
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – État	(c)	112 074	111 944
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>150 422</b>	<b>146 728</b>
<b>COMPLÉMENTS DE DOTATIONS</b>			
Reprise sur financements d'actifs mis à disposition – État	(d)	(831)	(416)
Reprise sur financements d'autres actifs	(d)	(66 082)	(56 047)
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>(66 914)</b>	<b>(56 462)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>83 508</b>	<b>90 265</b>

(a) Le poste correspond à la dotation exceptionnelle versée par l'État en 2012, liée à la vente des terrains du Vésinet, pour financer le nouveau bâtiment Z sur le site.

(b) Les actifs mis à la disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation ont été valorisés dans les comptes au 31 décembre 2014 (valorisation France Domaine) : il s'agit des terrains de Fontenay-aux-Roses, Orsay et Le Vésinet, ce dernier terrain correspondant à l'écart entre les deux derniers exercices (4,0 M€).

(c) Ce poste cumule les subventions d'investissement perçues par l'IRSN jusqu'en 2011 (valeur brute).

(d) Les compléments de dotations correspondent aux reprises de financement des actifs financés par dotation de l'État.

## NOTE 17 – REPORT À NOUVEAU

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Report à nouveau créditeur	165 756	38 798
Report à nouveau débiteur	(112 532)	(63 692)
<b>TOTAL</b>	<b>53 224</b>	<b>(24 894)</b>

La variation du poste « report à nouveau » correspond, d'une part, à l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice précédent de 21,5 M€ et, d'autre part, au changement de méthode lié à la comptabilisation de l'opération CABRI en immobilisation, impliquant un ajustement de la situation nette de l'IRSN, dont :

- +99,2 M€ correspondant au montant des travaux antérieurs à 2014 constatés à tort en charges sur les exercices précédents ;
- -12,9 M€ relatifs aux produits constatés à tort sur les exercices antérieurs, les produits étant désormais comptabilisés à l'avancement des travaux ;
- -29,7 M€ dus à la comptabilisation en financement externe du montant total des produits déjà perçus affectés à l'immobilisation CABRI BEP-RAN (voir note 18).

## NOTE 18 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif. Les subventions reçues hors État et affectées au financement de l'actif sont constatées et reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. Pour mémoire, sur l'exercice 2013, les financements externes affectés à l'actif et reçus de l'État ont été transférés en dotation en application de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013).

En k€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Financements non-rattachés à des actifs – tiers autres	(b)	29 683	-
Subventions d'investissement reçues de l'État		-	-
Subventions d'investissement autres		-	-
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – collectivités et EPN	(a)	35 295	35 295
Reprises sur financements rattachés à des actifs – collectivités et EPN	(a)	(33 968)	(33 756)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>31 009</b>	<b>1 539</b>

(a) Ces postes sont liés aux subventions d'investissement issues des transferts du CEA et de l'IPSN, ainsi qu'aux reprises sur financement associées.

(b) Le financement externe constaté au 31/12/2014 de 29,7 M€ est affecté à l'immobilisation CABRI BEP-RAN dans le cadre de l'application de la nouvelle instruction sur le traitement comptable des immobilisations contrôlées conjointement par deux entités publiques.

## NOTE 19 – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

En 2013, l'Institut a réduit la durée d'amortissement de certains biens de l'actif, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires dont l'impact sur l'exercice 2014 est de 5,2 M€.

## NOTE 20 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

En k€	Notes	31/12/2013		Reprises de l'exercice		31/12/2014
			Dotations de l'exercice	(provision utilisée)	(provision non utilisée)	
<b>PROVISIONS POUR LITIGES</b>		<b>356</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>-</b>	<b>138</b>
Litiges sociaux		138	-	-	-	138
Autres litiges		218	-	218	-	-
<b>PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE</b>		<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	(a)	<b>67 770</b>	<b>7 149</b>	<b>8 065</b>	<b>1 443</b>	<b>65 412</b>
Démantèlement	(b)	53 907	809	3 700	-	51 016
Assainissement		10 665	1 575	3 198	-	9 042
Risques clients		467	929	-	467	929
Pierrelatte Outplacement individuel		9	-	9	-	-
Contribution - INB Strasbourg		-	319	-	-	319
Riskaudit – quote-part/pertes		-	250	-	-	250
ENSTTI – quote-part/pertes		-	139	-	-	139
AGEFIPH		589	300	-	-	889
Intéressement des salariés		2 134	2 145	1 158	976	2 145
Divers ressources humaines (dont provision indemnités chômage)		-	683	-	-	683
<b>TOTAL</b>		<b>68 128</b>	<b>7 149</b>	<b>8 284</b>	<b>1 443</b>	<b>65 550</b>

(a) La dotation de l'exercice intègre en particulier 809 k€ concernant un complément de dotation relatif à l'actif de démantèlement, 1565 k€ de complément de dotation sur le dossier Feurs, 2145 k€ au titre de l'intéressement des salariés, 929 k€ au titre de la couverture du risque sur créances clients et 648 k€ correspondant à la comptabilisation d'une provision au titre des indemnités chômage provisionnelles versées par l'IRSN aux anciens salariés concernés au 31 décembre 2014, l'établissement assurant la couverture de la garantie-chômage de ses salariés.

Les reprises sont constituées, notamment :

- de l'utilisation de la provision pour démantèlement de l'installation PHÉBUS pour 3 405 k€ (dépenses 2014) ;
- de la consommation de la provision pour assainissement du site de Feurs pour 2 798 k€ ;
- et de l'opération liée à la reprise de provision pour intéressement dont une part seulement est consommée (1 158 k€).

(b) La provision de démantèlement des équipements et des installations, couvrant également l'élimination des déchets contaminés, s'élève à 51,0 M€ à fin décembre 2014 et est composée des éléments suivants :

- le réacteur PHÉBUS (INB 92) pour 8,6 M€ ;
- les grappes FPT associées à l'installation PHÉBUS pour 2,5 M€ ;
- l'installation CABRI (INB 24), et les déchets associés pour 30,5 M€ ;
- l'installation 010 de l'INBS Valduc et les déchets associés pour 5,4 M€ ;
- les ICPE pour 4,0 M€.

## NOTE 21 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

En k€	31/12/2014			
	Brut	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	14 739	479	2 121	12 139
Avances et acomptes reçus	152	152	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	92 124	92 124	-	-
Dettes fiscales et sociales	31 003	31 003	-	-
Autres dettes d'exploitation	71	71	-	-
Dettes sur immobilisations	12 814	12 814	-	-
Autres dettes	4 654	4 654	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>155 558</b>	<b>141 298</b>	<b>2 121</b>	<b>12 139</b>

## NOTE 22 – EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

La situation des emprunts au 31 décembre 2014 est la suivante :

En k€	31/12/2013	Remboursement	31/12/2014
Emprunt Caisse d'Épargne 1	0	(0)	-
Emprunt Caisse d'Épargne 2	325	(325)	-
Emprunt BNP-Paribas	-	-	-
Emprunt Crédit Agricole	15 129	(460)	14 669
Intérêts courus non-échus	74	-	71
<b>TOTAL</b>	<b>15 528</b>		<b>14 739</b>

## NOTE 23 – DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante à la clôture de l'exercice :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs – achats de biens et services	2 112	7 675
Fournisseurs – retenue de garantie	224	190
Fournisseurs – charges à payer	89 789	68 586
<b>TOTAL</b>	<b>92 124</b>	<b>76 451</b>

## NOTE 24 – DETTES FISCALES ET SOCIALES

À la clôture de l'exercice, la position des comptes est la suivante :

En k€	31/12/2014	31/12/2013
Personnel et comptes rattachés	13 038	13 452
Organismes sociaux	10 646	10 502
TVA	6 032	6 499
Autres impôts et taxes	1 288	1 267
<b>TOTAL</b>	<b>31 003</b>	<b>31 720</b>

## NOTE 25 – AUTRES DETTES

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

En k€	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		<b>12 814</b>	<b>8 478</b>
Fournisseurs d'immobilisations		359	1 301
Fournisseurs d'immobilisations – retenue de garantie		492	508
Fournisseurs d'immobilisations – FNP		11 330	5 001
Fournisseurs d'immobilisations – charges à payer		632	1 669
<b>AUTRES DETTES DIVERSES</b>	(a)	<b>4 654</b>	<b>7 559</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 468</b>	<b>16 037</b>

(a) Dont 3,8 M€ de recettes en cours d'affectation.

## NOTE 26 – AUTRES INFORMATIONS

---

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

### SITUATION AU REGARD DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'établissement est en situation de déficit reportable.

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements de retraite (calcul suivant la norme IAS 19) : 18,0 M€ en valeur brute, soit 26,8 M€ en intégrant une estimation des charges sociales.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation 1%;
- âge de départ à la retraite : 65 ans et 67 ans pour les personnes nées après 1955;
- taux de rotation retenu : 2,5%;
- taux d'augmentation de salaire : 2,5%.

- Engagements liés au droit individuel à la formation (DIF) : 7,1 M€ en intégrant une estimation des charges sociales.

- Crédit-bail : néant.

- Autres engagements hors bilan reçus : 102 cautions bancaires en couverture de retenues de garantie réglées aux fournisseurs, dont 96 libellées en euros pour un montant de 1,8 M€ et six libellées en yens pour un montant de 104,4 millions de yens.

### EFFECTIFS

L'effectif des personnes physiques rémunérées par l'Institut au 31 décembre 2014 est de 1730 salariés, dont la ventilation est la suivante :

- contrats à durée indéterminée cadre: 1210;
- contrats à durée indéterminée non-cadre: 396;
- contrats à durée déterminée: 124.

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
ANNUELS**



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : www.kpmg.fr

**Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) - Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial**

Siège social : 31, avenue de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'IRSN, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que, votre établissement n'étant pas tenu précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2013 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

**1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception des points décrits dans le paragraphe suivant; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30060101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417

Nous formulons des réserves sur les points suivants :

- L'annexe dans la « note 1.2.1- Immobilisations corporelles et incorporelles » précise les modalités de comptabilisation des comptes de l'actif immobilisé. Nos travaux d'évaluation du contrôle interne ont mis en évidence certaines faiblesses ayant trait aux modalités de distinction des charges et actifs immobilisés. Les travaux d'analyse et de renforcement des procédures de suivi et de contrôle interne se rapportant à ces éléments sont en cours et leurs conséquences peuvent potentiellement avoir un impact sur la présentation et l'évaluation des postes correspondants.
- Ainsi qu'exposé dans la « note 25- Autres dettes » de l'annexe, le poste « Autres dettes diverses » enregistre pour 3,8 M€ au 31 décembre 2014 des encaissements en attente d'analyse et d'affectation comptable dont 1,5 M€ sont antérieurs au 31 décembre 2013. En l'absence du résultat de ces analyses nous ne pouvons nous prononcer sur la destination comptable finale de ce compte d'attente.
- L'examen des données du bilan d'ouverture au 31 décembre 2013 a conduit à identifier 6,3 M€ de factures à établir sur un projet de recherche au lieu d'un produit constaté d'avance de 6,6 M€ sur la base de la mesure à l'avancement du projet. L'impact de cette correction de 12,9 M€ a été enregistré sur l'exercice et pris en compte au niveau des capitaux propres ainsi qu'indiqué dans la « note 17 – Report à nouveau » de l'annexe.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la « note 1.1. "Comparabilité des comptes » de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable concernant :
  - la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles contrôlées conjointement par des entités publiques conformément à l'instruction de la Direction des finances publiques (BOFIP-GCP-14-0003) du 31 janvier 2014.
  - la présentation des subventions d'investissements virées au compte de résultat étaient comptabilisées au 31 décembre 2013 en Produits exceptionnels. Au 31 décembre 2014 ces produits sont comptabilisés en reprise des dotations aux amortissements et aux provisions.
- la note « 1.2.2- Immobilisations financières » qui présente les modalités de gestion du fonds dédié aux opérations de démantèlement et d'assainissement de l'IRSN. Ce fonds dédié est présenté en actif financier afin de refléter la décision de cantonnement d'actifs dédiés aux opérations de démantèlement et d'assainissement prise par le Conseil d'Administration mais ne bénéficie pas encore au plan opérationnel d'un suivi différencié des disponibilités.



Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
10 avril 2015

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à aux réserves mentionnées ci-dessus.

### *Règles et principes comptables*

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'établissement, nous nous sommes assurés de la pertinence des principes comptables retenus afin de traduire le plus fidèlement possible l'activité et le patrimoine de l'établissement.

### *Provisions pour risques et charges*

Votre établissement constitue des provisions pour couvrir ses passifs de démantèlement et d'assainissement, tel que décrit dans la « note 20 – Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par l'établissement, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain, les réalisations peuvent différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 10 avril 2015

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Denis Marangé  
Associé

**IRSN**

INSTITUT  
DE RADIOPROTECTION  
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Siège social  
31, avenue de la Division Leclerc  
92260 Fontenay-aux-Roses  
RCS Nanterre B 440 546 018

Téléphone  
+33 (0)1 58 35 88 88

Courrier  
BP 17  
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

Site Internet  
[www.irsn.fr](http://www.irsn.fr)